

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1090**17 juillet 2002****SOMMAIRE**

Aedifis S.A., Luxembourg	52314	Glasspack Investors S.A., Luxembourg	52287
Aqualan S.A., Luxembourg	52290	Glasspack Participations S.A., Luxembourg	52287
Arolex, S.à r.l., Luxembourg	52301	Goldman Sachs Fund Management S.A., Luxembourg	52314
Astérisque S.A., Luxembourg	52319	Goldman Sachs Fund Management S.A., Luxembourg	52314
Banking Services Luxembourg S.A., Luxembourg	52313	Gouderial S.A., Luxembourg	52289
BGM Finance S.A., Luxembourg	52311	Gouderial S.A., Luxembourg	52289
Bonconseil S.A., Luxembourg	52298	Gouderial S.A., Luxembourg	52301
CDC Global Asset Allocation Series, Sicav, Luxembourg	52316	Gwenael S.A., Luxembourg	52316
CDC Global Asset Allocation Series, Sicav, Luxembourg	52316	Hangher Finance S.A., Luxembourg	52289
Collins & Aikman Europe S.A., Luxembourg	52297	Hassle Holdings S.A.	52299
Collins & Aikman Europe S.A., Luxembourg	52297	Inatol S.A., Luxembourg	52312
Compagnie Européenne de l'Acier S.A., Luxembourg	52306	Into International S.A.H., Findel	52304
Compaq Computer S.A., Luxembourg	52288	Invesco European CDO I S.A., Luxembourg	52309
Consolidated Reserves Limited, Luxembourg	52315	J.B.S.A. S.A., Luxembourg	52310
Crownlux Consulting S.A., Luxembourg	52305	J.P. Morgan French Franc Liquid Fund, Sicav, Luxembourg	52303
Deichthal S.A., Luxembourg	52299	Jourdan Investment S.A., Luxembourg	52320
Delta Management Luxembourg S.A., Leudelange	52315	Kariope S.A., Luxembourg	52313
Dewaay Global, Sicav, Luxembourg	52301	Kosmo Holding Corporation S.A., Luxembourg ..	52311
Epargne MBS +, Sicav, Luxembourg	52308	Kosmo Holding Corporation S.A., Luxembourg ..	52311
Epargne MBS +, Sicav, Luxembourg	52308	Longxi S.A., Luxembourg	52287
Equinox Management Company S.A., Luxembourg	52290	Lux-Investment Partners S.A., Luxembourg	52288
Euro-2000 Project S.A.H.	52310	Lux-Investment Partners S.A., Luxembourg	52288
Euro-2000 Project S.A.H., Strassen	52310	Luxcore S.A., Differdange	52307
European Medical Ventures Fund, Sicaf, Luxembourg	52301	Luxembourg Institute for Financial Technologies, Strassen	52299
European Ventures Investment Services S.A., Luxembourg	52301	Luxembourg Institute for Financial Technologies, Strassen	52299
Fahxi S.A., Luxembourg	52286	Luxfier S.A.	52300
Festival Corporation S.A., Luxembourg	52312	Lysias Finance S.A., Luxembourg	52317
FG-Finance S.A.H., Findel	52307	Lysias Finance S.A., Luxembourg	52317
Finance & Médiation S.A., Bertrange	52310	Marsh Luxembourg S.A., Luxembourg	52290
Finanpart S.A., Luxembourg	52304	Mondial Affairs S.A.H., Luxembourg	52305
Fisel Holding S.A., Luxembourg	52298	Mondial Affairs S.A.H., Luxembourg	52305
Franis S.A., Esch-sur-Alzette	52306	Mondial Affairs S.A.H., Luxembourg	52306
Franis Transports, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52303	Morgan K.I.B. S.A., Luxembourg	52316
GGF Asset Management S.A., Luxembourg	52314	MPF Two Limited, Luxembourg	52317
		MPF Two Limited, Luxembourg	52317

Natexis-Cape S.A., Luxembourg	52275	RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Luxembourg	52300
Nexus S.A., Luxembourg	52320	S.D.F.A. S.A., Luxembourg	52308
Nexus S.A., Luxembourg	52320	Satcolux S.A., Luxembourg	52318
Norpa Holding S.A., Findel	52308	Satcolux S.A., Luxembourg	52318
OAK Invest, Sicav, Luxembourg	52303	Satcolux S.A., Luxembourg	52318
PARIFI S.A.	52300	Satcolux S.A., Luxembourg	52318
Pan-Holding S.A., Luxembourg	52302	Satcolux S.A., Luxembourg	52318
Pan-Holding S.A., Luxembourg	52302	Services Touristiques S.A., Luxembourg	52305
Pan-European Investments Holding S.A., Luxembourg	52312	Sevilla Properties S.A.	52300
Parfinindus, S.à r.l., Strassen	52309	Société Européenne de Banque S.A., Luxembourg	52274
Parfinindus, S.à r.l., Strassen	52309	Sotreca, Sicav, Luxembourg	52302
Partner Investment Fund Conseil S.A.H., Luxembourg	52303	State Street Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	52313
Patrimoine Fund Select, Sicav, Luxembourg	52302	State Street Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	52313
PHARE, Pharmaceutical Enterprises S.A., Strassen	52307	Stiftung Hëllef Doheem, Luxembourg	52291
PHARE, Pharmaceutical Enterprises S.A., Strassen	52307	Sunview S.A., Luxembourg	52274
Pira.Mida S.A., Luxembourg	52297	Tekmar S.A., Luxembourg	52305
Piwo International S.A., Luxembourg	52304	Valmétal Holding S.A., Luxembourg	52315
ProntoFund, Sicav, Luxembourg	52286	Valmétal Holding S.A., Luxembourg	52315
Prost S.A., Luxembourg	52319	Vetinvest Conseil S.A.H., Luxembourg	52304
Prost S.A., Luxembourg	52319	Vetinvest, Sicav, Luxembourg	52303
Rabo Robeco Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	52298	Wagner Designlighting, S.à r.l., Luxembourg	52274
		WestLB Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	52313

WAGNER DESIGNLIGHTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Diekirch, le 7 mai 2002, vol. 270, fol. 68, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 mai 2002.

Signature.

(35716/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.859.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 décembre 2001, actée sous le n° 998/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

(35701/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2002.

SUNVIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 72.330.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 370.571,58 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

(35718/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2002.

NATEXIS-CAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 85.137.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de NATEXIS-CAPE S.A., R.C. B Numéro 85.137, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 566 du 11 avril 2002.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Mireille Klitting, administrateur de sociétés, demeurant à F-75014 Paris, 40, rue Bezout.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 43.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Evelyne Etienne, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2132 Luxembourg, 28, Avenue Marie Thérèse.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction de la valeur nominale des actions de EUR 100,- à EUR 10,- et augmentation correspondante des actions de 310 à 3.100.

2) Création de six catégories d'actions AO, A1, A2, C1, C2 et R et détermination de leurs droits respectifs.

3) Nomination des actions existantes en catégorie d'actions AO.

4) Augmentation du capital social à concurrence de 683.410,- EUR pour le porter à 714.410,- EUR par émission d'actions nouvelles A1, A2, C1, C2 et R.

- Souscription et libération en espèces.

5) Refonte complète des statuts à la suite des modifications suivantes:

a) Création d'un capital autorisé de EUR 3.000.000,- et autorisation au Conseil d'Administration de réaliser les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant cinq ans.

b) Introduction d'un droit de préemption.

c) Création de deux catégories d'administrateurs A et B.

d) Introduction à l'article 11 des statuts de règles particulières concernant l'affectation et la distribution du bénéfice net.

e) Introduction à l'article 13 des statuts de règles particulières concernant la dissolution et le boni de liquidation.

f) Introduction d'un nouvel article 14 concernant les définitions.

6. Transfert du siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est réduite de EUR 100,- à EUR 10,- et en conséquence le nombre des actions est augmenté de 310 à 3.100.

Ces 3.100 actions sont attribuées à la catégorie AO.

Deuxième résolution

Il est créé cinq catégories d'actions nouvelles A1, A2, C1, C2 et R. Leurs droits respectifs sont plus amplement déterminés dans les statuts.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de six cent quatre-vingt-trois mille quatre cent dix (683.410,-) euros pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,-) euros à sept cent quatorze mille quatre cent dix (714.410,-) euros par la création et l'émission de soixante huit mille trois cent quarante et une (68.341) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, se décomposant en vingt-trois mille cent quarante et une (23.141) actions A1, quarante-quatre mille neuf cents (44.900) actions A2, cent (100) actions C1, cent (100) actions C2 et cent (100) actions R.

Les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces de la manière suivante:

- vingt-trois mille cent quarante et une (23.141) actions A1 et quarante-quatre mille neuf cents (44.900) actions A2 par NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, une société anonyme de droit français, établie et ayant son siège social à Paris VII,

ici représentée par Madame Mireille Klitting, administrateur de sociétés, demeurant à F-75014 Paris, rue Bezout, n° 40

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 25 avril 2002,

- cent (100) actions C1, cent (100) actions C2 et cent (100) actions R par Monsieur Simone Cimino, administrateur de sociétés, demeurant à Monza (Milano - Italie), Via Frisi, 22,

ici représenté par Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 43.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Monza, le 25 avril 2002,

lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de six cent quatre-vingt-trois mille quatre cent dix (683.410.-) euros est dès à présent à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution

Suite aux modifications intervenues dans les statuts et énumérées aux points a) à f) du point 5. de l'ordre du jour il est procédé à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NATEXIS-CAPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à sept cent quatorze mille quatre cent dix (714.410,-) euros divisé en soixante-et-onze mille quatre cent quarante et une (71.441) actions, de catégories différentes mais ayant chacune une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.

Les soixante-et-onze mille quatre cent quarante et une (71.441) actions composant le capital social comprennent:

- trois mille cent (3.100) actions A0,
- vingt-trois mille cent quarante-et-une (23.141) actions A1,
- quarante-quatre mille neuf cents (44.900) actions A2,
- cent (100) actions C1,
- cent (100) actions C2, et
- cent (100) actions R.

Le capital social autorisé est fixé à trois millions (3.000.000,-) d'euros représenté par trois cent mille (300.000) actions, toutes catégories confondues, d'une valeur nominale de dix (10,-) euros. En conséquence, le Conseil d'Administration est habilité à procéder à l'augmentation du capital social, dans la limite de ce montant et du nombre d'actions nouvelles corrélatif à créer, conformément aux dispositions prévues au paragraphe (iii) de l'article 4.

Art. 4. (i) Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

(ii) Catégories d'actions

Les droits des actionnaires sont représentés par des actions A, C et R. Les droits aux distributions de bénéfices, sont différents entre ces actions A, C et R et sont prévus à l'article 11 des présents statuts.

Pour chaque Investissement effectué, la Société sera amenée à émettre de nouvelles actions A et de nouvelles actions C correspondant à cet Investissement. Le montant du capital souscrit au titre desdites actions A et C sera égal à 15%, au moins, du Coût d'Acquisition de chaque Investissement.

Les actions A sont des actions préférentielles et destinées à recevoir un Revenu Prioritaire. La souscription des actions A est ouverte et réservée à NPEI et ses Affiliées («les Actionnaires A»).

Les actions C sont des actions subordonnées qui donnent droit, à leur titulaire, à une partie des plus-values réalisées par la Société dès lors que lesdites actions A ont été complètement rachetées ou annulées et que lesdites actions A ont reçu leur Revenu Prioritaire, tel que décrit à l'article 11.

Pour chaque Investissement effectué, la Société sera amenée à émettre 100 nouvelles actions C correspondant à cet Investissement. Le nombre d'actions A peut varier en fonction du Coût d'Acquisition dudit Investissement.

Les actions R sont des actions subordonnées qui donnent droit, à leur titulaire, à l'intégralité des plus-values affectées à la Réserve d'Actions C.

Les actions A et C émises dans le cadre de tout Investissement constitueront une catégorie distincte d'actions, et seront associées à l'Investissement sous-jacent effectué par la Société. Les actions A et C émises dans le cadre du premier Investissement effectué par la Société seront identifiées en tant que des actions A1 et C1, les actions A et C émises dans le cadre du deuxième Investissement effectué par la Société seront identifiées en tant que des actions A2 et C2, et ainsi de suite pour chaque Investissement suivant effectué par la Société. Si la Société effectue ultérieurement un Investissement Complémentaire, elle sera amenée à émettre des actions A et C de la catégorie correspondant à l'Investissement initial. Par exemple, si la Société effectue un Investissement Complémentaire relatif au deuxième Investissement accompli, la Société émettra, à nouveau, des actions A2 et C2 relatives à cet Investissement Complémentaire.

Les actions A0 sont des actions ordinaires qui ne donnent droit à aucun Revenu Prioritaire. La souscription des actions A0 est ouverte et réservée à NPEI et ses Affiliées («les Actionnaires Ordinaires»).

(iii) Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Nonobstant ce qui précède et du fait de l'existence d'un capital autorisé, telle que prévue à l'article 3, le Conseil d'Administration est autorisé à et est mandaté à l'effet de:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie d'apports en numéraire ou d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves, de bénéfices reportés ou de toute autre manière, y compris la conversion d'obligations convertibles;

- fixer le lieu, la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission comprenant toutes primes d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée par voie d'apports en numéraire et emportant émission d'actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de publication des présents statuts et pourra être renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires, pour autant qu'elle vise les actions du capital autorisé qui n'auraient pas, à cette date, été émises par le Conseil d'Administration.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura procédé à une augmentation de capital dans le cadre de cette autorisation, le présent article sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital intervenue et cette modification sera constatée, dans les formes prescrites par la loi, par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à cet effet.

En cas de réduction du capital social, il sera procédé à un ajustement proportionnel corrélatif de la réserve légale afin de refléter la nouvelle situation comptable du capital social. Ainsi, tout montant figurant à la réserve légale excédant le minimal requis par la loi sera distribué aux Actionnaires Ordinaires, par voie de rachat des actions ordinaires correspondantes.

(iv) Cessions d'actions

Toute Cession d'actions A est libre.

Les Cessions d'actions C et R à toute personne, pour quelque raison que ce soit, sont soumises à l'agrément préalable exprès du Conseil d'Administration.

L'actionnaire désirant céder ses actions C et R adresse une lettre de notification au Conseil d'Administration, par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant la dénomination, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire, le nombre d'actions et la catégorie dont elles relèvent et dont la cession est envisagée (les «Actions Proposées»), leur numéro d'ordre ainsi que le prix de cession offert pour les Actions Proposées. Le Conseil d'Administration dispose de quinze jours à compter de la réception de la lettre de notification pour rendre sa décision d'approbation ou de refus, et pour la notifier au cédant. A défaut de réponse dans le délai susvisé, l'agrément du projet de cession sera réputé acquis.

En cas de refus d'agrément, le Conseil d'Administration s'oblige à faire acquérir par un actionnaire ou un tiers la totalité des Actions Proposées, aux mêmes conditions que celles précisées dans la notification. Le Conseil d'Administration disposera d'un délai d'un mois pour faire procéder à cette acquisition. A défaut d'exécution dans ce même délai, le projet de cession notifié par l'actionnaire désirant céder ses actions sera réputé agréé.

(v) Rachat d'actions

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles, en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et les dispositions prévues à l'article 11.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres, actionnaires ou non, dont deux (2) au moins relèvent de la catégorie d'administrateurs A et deux (2) au moins relèvent de la catégorie d'administrateurs B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, quelle que soit la catégorie d'administrateurs dont ils relèvent; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si deux administrateurs relevant chacun d'une catégorie distincte d'administrateur sont présents.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Toute décision du Conseil d'Administration doit, pour être valablement prise, obtenir un vote favorable (i) de la majorité des administrateurs présents ou représentés ainsi que (ii) d'un administrateur de chaque catégorie.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à l'émission de tels emprunts.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Pour chaque Investissement, le Conseil d'Administration est également autorisé à emprunter auprès des Actionnaires A, au prorata de leur détention des actions A de la catégorie correspondant à cet Investissement, jusqu'à 85% du Coût d'Acquisition de cet Investissement. Les Revenus Distribuables et Produits Nets de Cession afférents à chaque Investissement seront utilisés et affectés prioritairement au remboursement (i) des intérêts courus et (ii) du montant du principal, attachés aux comptes courants afférents à l'Investissement concerné.

Le Conseil d'Administration peut, par décision prise conformément à l'article 5, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, l'un relevant de la catégorie d'administrateurs A et l'autre relevant de la catégorie d'administrateurs B.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. (i) Pouvoirs de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

(ii) Affectation et distribution du bénéfice net

L'Assemblée Générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net, conformément à la loi et aux dispositions des paragraphes suivants et tient compte notamment, à cet effet, de la constitution d'un fonds de réserve légale et de la réserve statutaire dite Réserve d'Actions C, telles que prévues aux paragraphes (iii) et (iv) du présent article.

Les Revenus Distribuables et Produits Nets de Cession afférents à chaque Investissement (dans la mesure où ils n'ont pas été utilisés pour rembourser totalement les comptes courants afférents à cet Investissement en application du 5^{ème} alinéa de l'article 6) seront répartis entre les Actionnaires A et les Actionnaires C (sous réserve de la Réserve d'Actions C et de l'article 13) et affectés de la manière suivante:

(1) Premièrement, au paiement aux Actionnaires A du Coût d'Acquisition de l'Investissement concerné et du Revenu Prioritaire calculé sur ce Coût d'Acquisition, dans la mesure où les Actionnaires A n'ont pas déjà reçu un montant au moins équivalent au titre du 5^{ème} alinéa de l'article 6 et des paragraphes (2) et (3) suivants du présent article.

(2) Deuxièmement, au remboursement aux Actionnaires A du Coût d'Acquisition de tous Investissements précédemment cédés dans le cas où le Produit Net de ces cessions n'a pas permis le remboursement total du Coût d'Acquisition de ces Investissements. Il est précisé que la provision pour dépréciation totale d'un Investissement sera traitée comme une cession totale à perte de cet Investissement et une provision pour dépréciation partielle comme une cession partielle de cet Investissement à due concurrence de ladite dépréciation.

(3) Troisièmement, au paiement aux Actionnaires A du Revenu Prioritaire calculé sur tous montants précédemment remboursés en application du paragraphe (2).

(4) Quatrièmement, au paiement aux Actionnaires C, à titre de «catch-up», de 10% des paiements effectués au profit des Actionnaires A, au titre du Revenu Prioritaire et au profit des Actionnaires C, en application du présent paragraphe.

(5) Cinquièmement, dès lors que les Actionnaires C n'auront pas reçu la totalité du «catch-up», conformément au paragraphe (4) afférent à tous Investissements antérieurement cédés, au paiement aux Actionnaires C à titre de «catch-up» des montants précédemment payés aux Actionnaires A relatifs à de tels Investissements d'un montant égal au «catch-up» afférent à cette cession antérieure qui n'a pas été payée.

(6) Finalement, le solde des Revenus Distribuables et Produits Nets de Cession, le cas échéant, sera distribué dans la proportion de 90% aux Actionnaires A et 10% aux Actionnaires C.

Les montants alloués aux Actionnaires A, conformément aux répartitions décrites ci-dessus, seront distribués aux Actionnaires A, par voie de rachat desdites catégories d'Actions A concernées, en application des dispositions prévues au paragraphe (v) de l'article 4.

Les montants alloués aux Actionnaires C, conformément aux paragraphes (4), (5) et (6) seront qualifiés de «Carried Interest». Sous réserve de la constitution d'une Réserve d'Actions C, dont les caractéristiques sont davantage détaillées au paragraphe (iv) du présent article, le Carried Interest devra être distribué aux Actionnaires C, dès que raisonnablement possible après la cession dudit Investissement, par voie de rachat de la catégorie d'actions C dont il relève.

(iii) Réserve légale

Chaque année, une somme représentant au moins un vingtième du bénéfice net résultant du bilan, diminuée des frais généraux et des provisions nécessaires, et de toutes autres dépenses doit être affectée à la formation de la réserve légale. Cette dotation cesse d'être obligatoire lorsque et pour autant que le montant figurant à la réserve légale atteigne le dixième du capital social.

(iv) Réserve d'Actions C

Nonobstant les règles d'affectation et de distribution du bénéfice net énumérées au paragraphe (ii) du présent article, il sera également constituée une réserve statutaire dite Réserve d'Actions C. La moitié du Carried Interest sera affectée à cette Réserve d'Actions C jusqu'à la Date de Remboursement. En attendant cette date, la Société investira l'intégralité des fonds composant la Réserve d'Actions C sur le marché monétaire à court terme.

Les montants affectés à la Réserve d'Actions C, augmentés de leurs intérêts cumulés, seront distribués aux Actionnaires R dès que possible après la Date de Remboursement, par voie de rachat d'actions. Lors des opérations de liquidation de la Société, dans le cas où la Date de Remboursement ne serait pas intervenue, tous les montants affectés à la Réserve d'Actions C seront distribués aux Actionnaires A.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

(i) Dissolution

En cas de dissolution de la Société pour quelque cause et à quelque moment que ce soit décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires, il sera procédé à la nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs dont les pouvoirs et émoluments seront déterminés par ladite Assemblée Générale. Dès la nomination du ou des liquidateurs, les mandats des administrateurs prendront fin.

L'Assemblée Générale conservera le pouvoir de modifier les statuts, en fonction des nécessités des opérations de liquidation.

(ii) Boni de liquidation

Le boni de liquidation déterminé, le cas échéant, par le ou les liquidateur(s), sera réparti entre les actionnaires dans l'ordre et selon les modalités indiqués à l'article 11.

Lors des opérations de liquidation, dans le cas où les Actionnaires C ont déjà reçu leur Carried Interest, le liquidateur devra s'assurer que l'intégralité du montant reçu par les Actionnaires C au titre du Portefeuille n'excède pas 10% des Revenus Distribuables, des Plus-values et des Pertes reçus par les Actionnaires A au titre du Portefeuille. Dans le cas où cette règle ne serait pas respectée, les Actionnaires C devront, dans les meilleurs délais, rembourser à la Société (pour redistribution ultérieure aux Actionnaires A) le montant excédentaire qu'ils ont reçu, déduction faite de tous impôts sur le revenu payés ou payables par les Actionnaires C, en relation avec ce montant excédentaire.

En outre, lors des opérations de liquidation de la Société, la totalité des fonds affectés à la réserve légale de la Société sera distribuée et répartie entre les Actionnaires Ordinaires.

Art. 14. Définitions

Les termes suivants commençant par une majuscule renvoient aux définitions ci-après exposées dans les présents statuts.

Affiliée toute personne, physique ou morale, qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est contrôlée conjointement avec, une autre spécifique personne;

Carried Interest est défini à l'Article 11;

Coût d'Acquisition le montant total payé par la Société au titre de l'acquisition d'un Investissement, y compris les Frais d'Acquisition relatifs à cet Investissement;

Date de Remboursement toute date à laquelle le Montant Net d'Investissement est ou devient inférieur ou égal à zéro et les Actionnaires A ont reçu un dividende (tiré des Revenus Distribuables et Produits Nets de Cession) supplémentaire égal au Revenu Prioritaire calculé sur la base du Montant Net d'Investissement;

Frais d'Acquisition tous les frais supportés par la Société au titre de l'acquisition d'un Investissement (y compris, toutes sortes de taxes, droits d'enregistrement et frais d'intermédiaires ou honoraires de professionnels);

Investissement tout investissement (autre qu'un placement à court terme) dans une société, effectué par la Société, y compris tous Investissements Complémentaires;

Investissement Complémentaire un investissement supplémentaire dans une Société du Portefeuille ou un Investissement dans une Affiliée d'une Société du Portefeuille, effectué ou décidé avant ou, en tout état de cause, au 31 décembre 2002;

Montant Net d'Investissement à toute date, le total cumulé du Coût d'Acquisition de toutes les Sociétés du Portefeuille dans le Portefeuille moins la somme des Revenus Distribuables et Produits Nets de Cession payés par la Société au titre de ce Portefeuille;

NPEI Natexis Private Equity International, une société anonyme française;

Perte le montant (s'il est positif) correspondant à la différence entre le Coût d'Acquisition et le Produit Net résultant de la vente ou de la distribution d'un Investissement, ou dans le cas d'une provision pour dépréciation totale ou partielle, le montant total de cette provision totale ou partielle;

Période d'Investissement la période commençant le 1^{er} octobre 2001 et prenant fin au 31 décembre 2002;

Plus-Value le montant (s'il est positif) correspondant à la différence entre le Produit Net résultant de la vente ou de la distribution d'un Investissement et le Coût d'Acquisition de cet Investissement;

Portefeuille tous Investissements effectués pendant la Période d'Investissement;

Produits Nets de Cession les produits, en numéraire, tirés de la vente ou de toute autre forme de disposition de tout Investissement, reçus nets de tous frais de transaction, taxes et droits d'enregistrement relatifs à une telle disposition, par la Société;

Réserve d'Actions C est défini à l'Article 11;

Revenus Distribuables le montant total de tous les profits, intérêts, dividendes et tous autres bénéfices provenant de tous Investissements par la Société (autres que les Plus-Values ou les Pertes);

Revenu Prioritaire à toute date, un montant obtenu en appliquant un intérêt au taux annuel de 10% (calculé et capitalisé au jour le jour);

Société la société NATEXIS-CAPE SA;

Société du Portefeuille toute société dans laquelle la Société a effectué un Investissement avant la fin de la Période d'Investissement.

Cinquième résolution

Le siège social est transféré à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

Sixième résolution

Sont nommés quatre nouveaux administrateurs:

Administrateurs A:

- Madame Evelyne Etienne, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2132 Luxembourg, 28, Avenue Marie Thérèse,

- Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 43, Boulevard de la Pétrusse,

Administrateurs B:

- Monsieur François Bernardeau, administrateur de sociétés, demeurant à F-75006 Paris, 93, Boulevard Raspail,

- Madame Mireille Klitting, née Charlot, administrateur de sociétés, demeurant à F-75014 Paris, 40, rue Bezout.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

English translation of the preceding text:

In the year two thousand two, on the twenty-ninth of April.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of NATEXIS-CAPE S.A., R.C. number B 85.137, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 21, 2001, yet published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», Number 566 of April 11, 2002.

The meeting begins at ten a.m., Mrs Mireille Klitting, company director, residing in F-75014 Paris, 40, rue Bezout, being in the Chair

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Eric Biren, company director, residing in Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 43.

The meeting elects as scrutineer Mrs Evelyne Etienne, company director, with professional address at L-2132 Luxembourg, 28, Avenue Marie Thérèse.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred (100.-) euro each, representing the total capital of thirty-one thousand (31,000.-) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Reduction of the par value of the shares from EUR 100.- to EUR 10.- and corresponding increase of the number of shares from 310 to 3,100.

2) Creation of six classes of shares AO, A1, A2, C1, C2 and R and determination of their respective rights.

3) Allocation of the existing shares to class AO.

4) Increase of the corporate capital by 683,410 EUR to bring it to 714,410 EUR by the issue of new shares of classes A1, A2, C1, C2 and R.

- Subscription and payment in cash.

5) Restatement of the Articles of Incorporation following the following amendments:

- a) Creation of an authorised capital of EUR 3,000,000.- and authorisation to the Board of Directors to increase the capital within the authorised capital during five years.
- b) Introduction of a pre-emption right.
- c) Creation of two classes of directors A and B.
- d) Introduction at article 11 of the Articles of Incorporation of special dispositions concerning the allocation and distribution of net profits.
- e) Introduction at article 13 of the Articles of Incorporation of special dispositions concerning the dissolution and the profits incurred by dissolution.
- f) Introduction of a new article 14 concerning definitions.

6. Transfer of the registered office to L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

7. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The par value of the shares is reduced from EUR 100.- to EUR 10.- and as a consequence the number of shares is increased from 310 to 3,100.

These 3,100 shares are allocated to class AO.

Second resolution

Five new classes of shares AO, A1, A2, C1, C2 and R are created. Their respective rights are determined in the Articles of Incorporation.

Third resolution

The share capital is increased by six hundred and eighty-three thousand four hundred and ten (683,410.-) euro to bring it from its present amount of thirty-one thousand (31,000.-) euro to seven hundred and fourteen thousand four hundred and ten (714,410.-) euro by the creation and issue of sixty-eight thousand three hundred and forty-one (68,341) new shares having a par value of ten (10.-) euro each, divided into twenty-three thousand one hundred and forty-one (23,141) shares A1, forty-four thousand nine hundred (44,900) shares A2, one hundred (100) shares C1, one hundred (100) shares C2 and one hundred (100) shares R.

The new shares have been subscribed and fully paid up in cash, as follows:

- twenty-three thousand one hundred and forty-one (23,141) shares A1 and forty-four thousand nine hundred (44,900) shares A2 by NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, a company organised under French Law, with registered office in Paris VII,

here represented by Mrs Mireille Klitting, company director, residing in F-75014 Paris, rue Bezout, n° 40 by virtue of a proxy given in Paris, on April 25, 2002,

- one hundred (100) shares C1, one hundred (100) shares C2 and one hundred (100) shares R by Mr Simone Cimino, company director, residing in Monza (Milano - Italy), Via Frisi, 22,

here represented by Mr Eric Biren, company director, residing in Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 43, by virtue of a proxy given in Monza, on April 25, 2002,

said proxies, after signature *ne varietur* by the mandatories and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of six hundred and eighty-three thousand four hundred and ten (683,410.-) euro is as of now available to the Company.

Fourth resolution

Following the changes made to the Articles of Incorporation and referred in items a) to f) of item 5. of the agenda, the Articles of Incorporation are completely refounded and they shall have the following wording:

«**Art. 1.** There exists a limited corporation under the name of NATEXIS-CAPE S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the acquisition, creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The share capital is fixed at seven hundred and fourteen thousand four hundred and ten (714,410.-) euro divided into seventy-one thousand four hundred and forty-one (71,441) shares of different classes but each having a nominal value of ten (10) Euro.

The seventy-one thousand four hundred and forty-one (71,441) shares constituting the share capital are:

- three thousand one hundred (3,100) A0 shares,
- twenty-three thousand one hundred and forty-one (23,141) A1 shares,
- Forty-four thousand nine hundred (44,900) A2 shares,
- one hundred (100) C1 shares,
- one hundred (100) C2 shares, and,
- one hundred (100) R shares.

The authorised share capital of the Company is fixed at three million (3,000,000.-) Euros divided into three hundred thousand Shares (300.000) shares, irrespective of their class, each having a nominal value of ten (10.-) Euros. As a consequence, the Board of Directors is duly empowered to increase the share capital of the Company up to the amount of this authorised share capital and the number of new shares to be issued accordingly in compliance with paragraph (iii) of article 4.

Art. 4. (i) Form of shares

The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

(ii) Class of shares

The rights of the Shareholders of the Company are represented by A, C and R shares. The rights to receive distributions of profits are different for each of the A, C and R shares, and are described at Article 11.

Whenever the Company makes an Investment, the Company will issue new A and C shares in respect of that Investment. The paid-in nominal value of the A and C shares will be at least equal to 15% of the Acquisition Cost of each Investment.

The A shares are preferred shares and are entitled to receive a Preferred Return. The subscription of A shares is open to NPEI and its Affiliates (the «A Shareholders»).

The C shares are subordinated shares, which entitle their holder to certain gains realised by the Company only once the relevant A shares have been fully redeemed or cancelled and the relevant A shares have been paid their corresponding Preferred Return, as more fully set out in Article 11.

In connection with each Investment, the Company will also issue 100 new C shares in respect of such Investment. The number of A shares may vary in relation to the Acquisition Cost of the relevant Investment.

The R shares are subordinated shares which entitle their holder to gains allocated to the C Share Reserve.

The A and C shares issued with respect to any Investment shall constitute a separate class of shares and shall be associated with the underlying Investment made by the Company. The A and C shares issued with respect to the first Investment made by the Company shall be identified as A1 and C1 shares, the A and C shares issued with respect to the second Investment made by the Company shall be identified as A2 and C2 shares, and so on for each new Investment made by the Company. If the Company subsequently makes an Add-On Investment, it will issue the classes of A and C shares that correspond to the initial Investment. For example, if the Company makes an Add-On Investment with respect to the second Investment made, the Company will once again issue A2 and C2 shares with respect to such Add-On Investment.

The A0 shares are ordinary shares which do not entitle their holder to a Preferred Return. The subscription of A0 shares is open to NPEI and its Affiliates («the Ordinary Shareholders»)

(iii) Increase and Reduction of Share Capital

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or more times, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders passed and adopted in accordance with the provisions relating to amendments to these Articles of Association.

Notwithstanding the foregoing, and due to the existence of the authorised share capital, as provided in article 3, the Board of Directors is authorised and empowered to:

- increase the share capital of the Company through one or several successive issues of new shares, which shall be paid for either in cash, or by way of contribution of assets in kind (in specie), or by incorporating reserves, or by means of a deferred benefit or in any other means, including the conversion of convertibles bonds;
- fix the place and the date of the issue or the successive issues of shares, the issue price including any premiums, the terms and conditions of subscription and payment of the new shares;
- to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in the event of an increase in the share capital entailing the issue of new shares where payment for the new shares is made in cash.

This authorisation is valid for a period of 5 years from the date of publication of these Articles of Association and shall be renewed by the shareholders at a General Meeting in so far as the renewal relates to the shares representing the authorised share capital which, as at that date, have not been issued by the Board of Directors.

Whenever the Board of Directors increases the share capital of the Company as authorised herein, the present article shall be amended so as to reflect the increase made and the Board of Directors or any other person specifically appointed thereto shall state such amendment in the conditions prescribed by the law.

In the event of a reduction in the share capital, the legal reserve will be adjusted in proportion to the related decrease so as to reflect the new accounting status of the share capital. Accordingly, any amount in the legal reserve in excess of the minimum amount required by law will be distributed to the Ordinary Shareholders by way of redemption of the corresponding ordinary shares.

(iv) Share transfers

All A shares are freely transferable.

The transfer of all C and R shares to any person, for any reason, is subject to the prior approval of the Board of Directors.

The shareholders who wish to transfer their C and R shares shall send a notice letter to the Board of Directors, by registered post with acknowledgement of receipt, and indicating the name, postal address and residence for tax purposes of the transferor and the transferee, the number of shares and the class of shares being transferred (the «Offered Shares»), their number as well as the share price offered for the Offered Shares. The Board of Directors has 15 days from the receipt of the notice letter to give its approval or rejection of such transfer and to notify the transferor of such decision. If no decision is taken within such time period, the proposed transfer will be considered approved.

In case of rejection, the Board of Directors is obliged to find a purchaser, whether it be a shareholder or a third party, for all of the Offered Shares, on the same conditions specified in the notice letter. The Board of Directors will have one month in order to ensure that this acquisition is carried out. In default of such a transfer within this period, the proposed transfer that was notified by the shareholder wishing to transfer its shares will be considered approved.

(v) Redemption of shares

The Company may redeem its own shares through the use of distributable reserves, in accordance with article 49-2 of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies as amended by the law of 24 April 1983 and Article 11 below.

Art. 5. A Board of Directors shall manage the affairs of the Company. The Board shall be composed of four members, whether or not shareholders, of whom two (2) members at least shall be A Directors and two (2) remaining members at least shall be B Directors.

The directors, irrespective of their category, shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to temporarily fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate only if two directors, each representing a different category, are present.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

To be valid, a resolution of the Board of Directors must be passed by a vote of (i) the majority of directors who are present or represented and (ii) one director of each category.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Association are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

In connection with each Investment, the Board of Directors is authorised to borrow from the A Shareholders, pro rata to their holding of the class of A shares corresponding to such Investment, up to 85% of the Acquisition Cost of such Investment. The Distributable Profits and Net Proceeds of Sale relating to each Investment shall be used in priority to reimburse (i) the accrued interests and (ii) the principal sum relating to the shareholders loans of such an Investment.

The Board of Directors may, by a vote passed in accordance with provisions of article 5, delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorisation of the General Meeting.

The joint signature of both an A Director and a B Director to any document, contract shall bind the Company.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 15th in the month of June, at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11.**(i) Powers of the General Meeting**

The General Meeting of Shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

(ii) Allocation and distribution of net profits

The General Meeting of Shareholders will decide on the allocations and distributions of net profits in accordance with the law and the following paragraphs, and for this purpose it will take into account, in particular, the establishment of the legal reserve fund and of the escrow account, referred to as the «C Shares Reserve», as provided for at paragraphs (iii) and (iv) of the present article.

The Income and Net Proceeds of Sale from each Investment (to the extent that they have not been used for the reimbursement of the shareholders loans relating to this Investment under subsection 5 of article 6) will be allocated between the A Shareholders and the C Shareholders (subject to the C Shares Reserve and Article 13) as follows:

(1) First, to pay the A Shareholders the Acquisition Cost of the relevant Investment and the Preferred Return calculated on this Acquisition Cost to the extent that the A Shareholders have not received an equivalent amount under subsection 5 of article 6 and the following paragraphs (2) and (3) of the present article

(2) Second, to reimburse to the A Shareholders the Acquisition Cost of any Investments that have previously been sold where the Net Proceeds of such sale did not permit a full reimbursement of the Acquisition Cost of those Investments. Provided that a write-off of an Investment will be treated as a total sale of that Investment at a loss and a write-down will be treated as a partial sale of that Investment to the extent of that write down.

(3) Third, to pay the A Shareholders the Preferred Return calculated on all amounts previously reimbursed under paragraph (2).

(4) Fourth, to pay the C Shareholders as a «catch-up», 10% of the payments made to the A Shareholders with respect to the Preferred Return and to the C Shareholders under the present paragraph.

(5) Fifth, to the extent that the C Shareholders did not receive the full «catch-up» under paragraph (4) with respect to any Investment previously disposed of, to pay to the C Shareholders as a «catch-up» of the amounts previously paid to the A Shareholders with respect to such Investments the amount of «catch-up» computed with respect to such prior sale that remains unpaid.

(6) Finally, the balance of the Income and Net Proceeds of Sale, if any, will be allocated in the proportion of 90% to the A Shareholders and 10% to the C Shareholders.

The amounts allocated to the A Shareholders in accordance with the allocations described above shall be distributed to the A Shareholders by way of redemption of the relevant classes of A shares, according to provisions of paragraph (v) of article 4.

The amounts allocated to the C Shareholders under paragraphs (4), (5), and (6) above shall be referred to as the «Carried Interest». Subject to the creation of a C Share Reserve as more fully set out at paragraph (iv) of the present article the Carried Interest shall be distributed to the C Shareholders, as soon as reasonably practical following the disposal of the relevant Investment, by way of redemption of the relevant class of C shares.

(iii) Legal Reserve

Each year, an amount equal to at least one twentieth of the net profits appearing in the balance sheet, after deduction of general expenses, necessary amortisations and any other expenses must be allocated to the constitution of the legal reserve. This allocation of funds shall cease to be compulsory as soon as the amount in the legal reserve reaches one tenth of the share capital.

(iv) C Share Reserve

Notwithstanding the foregoing, an escrow account will be created (the «C Share Reserve»). One half of the Carried Interest shall be allocated to a C Share Reserve until the Relevant Date. Pending the Relevant Date, the Company shall invest all amounts held in the C Share Reserve in high quality short-term money market instruments.

The amounts allocated to the C Share Reserve, plus accrued interest on such amounts, shall be distributed to the R Shareholders as soon as practicable following the Relevant Date by way of share redemption. At the time of final liquidation of the Company, if the Relevant Date has not occurred, all amounts allocated to the C Share Reserve shall be distributed to the A Shareholders.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

(i) Dissolution

In the event that the Company is dissolved for whatever reason and at any moment the General Meeting of shareholders so decides, one or more liquidators will be appointed whose powers and remuneration will be determined by the related General Meeting of shareholders. As from the appointment of the liquidator or liquidators, the directors' term will come to an end.

The General Meeting of shareholders will retain the power to modify the Articles of Association in accordance with the requirements of the liquidation process.

(ii) Profits incurred by dissolution

Any profits determined by the liquidator or liquidators, as the case may be, will be distributed to the shareholders in the order and in the manner described at Article 11. At the time of final liquidation of the Company, if the C Shareholders have received any Carried Interest, the liquidator shall verify that the full amount received by the C Shareholders with respect to the Portfolio does not exceed 10% of the Income, Capital Gains and Capital Losses received by the A Shareholders with respect to the Portfolio. In the event this rule is not respected, the C Shareholders shall promptly

reimburse the Company (for redistribution to the A Shareholders) the excess amount received, reduced by any income taxes paid or payable by the C Shareholders with respect to such excess amount.

Finally, at the time of final liquidation of the Company, all amounts of the legal reserve of the Company shall be distributed and allocated to the Ordinary Shareholders.

Ar. 14. Certain Definitions

For purposes of these Articles of Association (statuts), the following words and phrases shall have the following meanings:

Acquisition Cost the total amount paid by the Company with respect to acquiring an Investment, including Acquisition Expenses related to such Investment;

Acquisition Expenses all expenses related to the acquisition of an Investment (including any taxes, duties, and brokerage or finder's fees as well as professional service fees) which are borne by the Company;

Add-On Investment an additional Investment in a Portfolio Company or an Affiliate of a Portfolio Company made or approved on or before 31 December 2002;

Affiliates a person (whether an individual or a legal entity) who, directly or indirectly, controls, is controlled by, or is under common control with, another specified person;

Capital Gain the amount by which the Net Proceeds of Sale resulting from the sale or distribution of any Investment exceed the Acquisition Cost thereof;

Capital Loss the amount by which the Net Proceeds of Sale of any Investment fall short of the Acquisition Cost thereof, or in the case of a write-down or write-off, the full amount of such write-down or write-off;

Carried Interest has the meaning given to such term in article 11;

C Share Reserve has the meaning given to such term in article 11;

Company NATEXIS-CAPE S.A.

Income the total of all the profits, interest, dividends and other benefits derived by the Company from the Investments (other than Capital Gains or Capital Losses);

Investment any private equity investment (other than a short term investment) in a company, made by the Company, including Add-On Investments;

Investment Period the period beginning on 1 October 2001 and ending on 31 December 2002;

Net Investment Amount on any date, the aggregate Acquisition Cost of all Portfolio Companies in the Portfolio less the Income and Net Proceeds of Sale paid to the Company with respect to the Portfolio;

Net Proceeds of Sale the cash proceeds of sale or other disposition of any Investment received by the Company net of any transaction costs and taxes and duties incurred in connection with such disposition;

NPEI Natexis Private Equity International, a French société anonyme;

Portfolio means all Investments made during the Investment Period;

Portfolio Company any company in which the Company has made an Investment before the end of the Investment Period;

Preferred Return on any date, an amount equal to a rate of return of 10% per annum (calculated and compounded on a daily basis);

Relevant Date any date on which the Net Investment Amount is or become equal to or less than zero and the A Shareholders have received additional dividend (with respect to Income and Net Proceeds of Sale) equal to the Preferred Return computed on the Net Investment Amount.

Fifth resolution

The registered office of the Company is transferred to L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

Sixth resolution

Are appointed four new directors:

Class A Directors:

- Mrs Evelyne Etienne, company director, with professional address at L-2132 Luxembourg, 28, Avenue Marie Thérèse,

- Mr Vincent Goy, company director, with professional address at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

Class B directors:

- Mr François Bernardeau, company director, residing in F-75006 Paris, 93, boulevard Raspail,

- Mrs Mireille Klitting, born Charlot, company director, residing in F-75014 Paris, 40, rue Bezout.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at ten thirty a.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Signé: M. Klitting, E. Biren, E. Etienne, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 12CS, fol. 63, case 10. – Reçu 6.834,10 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(35684/230/709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2002.

FAHXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.305.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 12 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 83, case 8, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée par la loi du 1^{er} août 2001, la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001 et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

Capital social souscrit

Le capital souscrit est fixé à 100.000,- (cent mille euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour la société

Signature

(35540/211/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

ProntoFund, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.690.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale tenue le 3 avril 2002 à Luxembourg**Résolution unique*

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Arnaldo Lanteri en tant qu'administrateur, avec effet au 2 avril 2002 et décide de nommer Monsieur Mario Iacopini pour le remplacer. Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises pour la période expirant à l'assemblée générale clôturant l'exercice 2002. Par ailleurs, l'assemblée décide de nommer Monsieur Bruno Agostini comme vice-président et de nommer Monsieur Marco Ratti en tant qu'administrateur. Toutes ces nominations sont sujettes à l'approbation de la CSSF. Le poste de secrétaire est attribué à Monsieur Raffaele Manfredi Selvaggi en remplacement de Monsieur Stefano Giovanetti. Dès lors, le bureau sera composé comme suit:

- MM. Claude Deschenaux, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président
Bruno Agostini, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Vice-Président
Marco Iacopini, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur
Luigi Emanuele Glarey, NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT S.p.A., Foro Buonaparte 35, I-20121 Milano, Administrateur
Enrico Maiocchi, NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT S.G.R. S.p.A., Foro Buonaparte 35, I-20121 Milano, Administrateur
Marco Ratti, NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT S.p.A., Foro Buonaparte 35, I-20121 Milano, Administrateur
Marco Silvani, IntesaBci S.p.A., Piazza Paolo Ferrari 10, I-20121 Milano, Administrateur
Raffaele Manfredi Selvaggi, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Secrétaire

Réviseur d'entreprises

ARTHUR ANDERSEN SC, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour ProntoFund, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 14, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35550/024/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LONGXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.681.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 12 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 83, case 8, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée par la loi du 1^{er} août 2001, la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001 et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

Capital social souscrit

Le capital souscrit est fixé à 99.157,41 (quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents), représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour la société

Signature

(35541/211/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

GLASSPACK INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.217.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 26 avril 2002
à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a approuvé les comptes annuels non consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
- l'assemblée a approuvé les comptes annuels consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000;
- l'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour GLASSPACK INVESTORS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35548/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.218.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 26 avril 2002
à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a approuvé les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000;
- l'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35549/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LUX-INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 76.424.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 5, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-INVESTMENT PARTNERS S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(35542/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LUX-INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 76.424.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2002

L'Assemblée constate que le mandat des administrateurs ainsi que celui du commissaire de surveillance viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de 2003:

1. Monsieur Raymond Kirsch, Directeur Général à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Steinsel, Président du Conseil d'Administration

2. Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général adjoint à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Foetz

3. Monsieur Camille Thommes, sous-directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Kayl.

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire Monsieur Norbert Nickels, fondé de pouvoir à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Kayl, à la fonction de Commissaire de Surveillance pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de 2003.

Luxembourg, le 19 avril 2002.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 5, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(35543/012/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

COMPAQ COMPUTER S.A., Succursale de Luxembourg, Société Anonyme.

EXTRAIT

—

Suite aux résolutions du gérant du 19 décembre 2001 de la société COMPAQ COMPUTER BVBA/SPRL, une société constituée selon le droit Belge, ayant son siège social au 1, rue de l'Aéronef, B-1140 Bruxelles, il a été décidé:

- la fermeture avec effet au 31 décembre 2001 de la succursale luxembourgeoise COMPAQ COMPUTER S.A., 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

- de retirer, avec effet au 31 décembre 2001, les pouvoirs accordés à M. Axel Pierrard, en vertu d'une résolution du Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2000;

- d'autoriser M. Johan Deschuyffeleer, résidant à B-1602 Sint-Pieters Leeuw, Zeypestraat 36, à accomplir toutes formalités nécessaires à la fermeture de la succursale et, plus particulièrement, toutes formalités administratives, fiscales et légales, à signer tout document, à fermer tout compte bancaire et, de manière générale, à faire tout ce qui est nécessaire pour la fermeture de la succursale, incluant une délégation partielle ou totale de ces pouvoirs à une ou plusieurs personnes;

- de donner procuration à ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, représentée par M. Jean-Michel Hamelle pour effectuer toutes formalités fiscales, légales et administratives vis-à-vis des autorités compétentes.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2002, vol. 568, fol. 1, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35564/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

GOUDERIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 73.735.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés au 31 décembre 2000	/ EUR
Perte de l'exercice 2000	- 150.626,93 EUR
Dotation à la réserve légale	0 EUR
Report à nouveau sur les exercices suivants	- 150.626,93 EUR

Conseil d'administration:

Monsieur Michael Weder, demeurant à CH-9463 Oberriet.
Monsieur Michael Repolusk, demeurant à FL-9495 Triesen.
Madame Sibylle Hefti, demeurant à FL-9495 Triesen.
Monsieur Peter Meyer, demeurant à FL-9495 Triesen.

Commissaire aux comptes:

THEMIS AUDIT LIMITED, avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.
Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35546/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

GOUDERIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 73.735.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 8 mai 2002 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée statutaire, nonobstant la date prévue par les statuts de la société;
- l'assemblée a décidé d'approuver les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- l'assemblée a décidé de continuer les activités de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social, en accord avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
- l'assemblée a décidé de l'allocation des résultats;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000;
- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour GOUDERIAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35547/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

HANGHER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.771.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 3 avril 2002

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 13, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

HANGHER FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35555/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 77.581.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 8 mai 2002

L'assemblée, décide d'augmenter le nombre des administrateurs de la société de trois (3) à six (6), en nommant M. Francesco Arcucci, M. Lucio Velo et M. Alessandro Gumier en qualité d'administrateurs.

La composition du conseil d'administration est désormais la suivante:

MM. PierFrancesco Saviotti, président et administrateur-délégué

Salvatore Mancuso, administrateur-délégué

Carlo Santoiemma, administrateur

Francesco Arcucci, administrateur

Lucio Velo, administrateur

Alessandro Gumier, administrateur

Pour extrait conforme

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35551/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

AQUALAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.398.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 mai 2002

Résolution

L'assemblée décide de ratifier les cooptations de Monsieur Patrick Ehrhardt et de Monsieur Tonino Beccegato décidées par le conseil d'administration en sa réunion du 18 mai 2000 et du 12 avril 2002.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35553/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

MARSH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 8.801.

—
EXTRAIT

Des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société, qui s'est tenue au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, le 10 mai 2002.

L'assemblée décide de prendre les résolutions suivantes, avec effet rétroactif au premier jour de l'exercice en cours:

a) L'assemblée décide de convertir le capital social souscrit de la société d'un montant de vingt-trois millions de francs luxembourgeois (LUF 23.000.000,-) en cinq cent soixante-dix mille cent cinquante-cinq euros et onze centimes (EUR 570.155,11) sur la base du taux de change fixe établi au 31 décembre 1998 conformément au règlement N° 1103/97, une telle conversion prenant effet rétroactivement au premier jour de l'exercice actuellement en cours.

b) Consécutivement à la conversion du capital de la société en euro, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante-dix mille cent cinquante-cinq euros et onze centimes (EUR 570.155,11), représenté par seize mille (16.000) actions sans désignation de valeur, entièrement libérées.»

Pour publication et réquisition

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35587/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

STËFTUNG HËLLEF DOHEEM.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue Gaston Diderich.

AFFECTATION DU RESULTAT 2001*(Conseil d'administration du 21 mars 2002)*

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 124 337,89 EUR, le Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit:

Résultat net:	124 337,89 EUR
Affectation:	
Autres réserves:	123 946,76 EUR
Résultat reporté:	391,13 EUR
Résultat net après affectation:	0.00 EUR

Rapport de Gestion aux administrateurs

La fondation STËFTUNG HËLLEF DOHEEM a connu un développement considérable au cours de l'année écoulée, aussi bien au niveau de ses activités d'aides, de soins, de conseil et de soutien qu'au niveau de son effectif en personnel. Cette année était marquée par d'importants investissements en infrastructure mais aussi en ressources humaines.

Ces investissements devront permettre à la fondation d'atteindre la phase de stabilisation et de consolidation à tous les niveaux. La qualité professionnelle des services et le maintien d'une approche humaine à l'égard des personnes dépendantes sont les principaux objectifs pour 2002 de la fondation et de son personnel.

Dans le cadre de la préparation du budget 2002, les priorités suivantes ont été arrêtées:

- 1) poursuivre le développement qualitatif,
- 2) continuer une croissance soutenue,
- 3) contrôler les frais d'overhead.

La phase de démarrage de l'assurance dépendance, de la réorganisation et des restructurations internes arrivant à son terme, les besoins spécifiques et individuels des personnes soignées se trouveront davantage au centre de nos préoccupations.

Luxembourg, le 5 avril 2002

Pour la fondation STËFTUNG HËLLEF DOHEEM

P. Schmit

Secrétaire-trésorier

Rapport du Réviseur d'entreprises au Conseil d'Administration

Nous avons contrôlé les comptes annuels de la Fondation STËFTUNG HËLLEF DOHEEM pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 et avons pris connaissance du rapport de gestion y relatif. Les comptes annuels et le rapport de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels et de vérifier la concordance du rapport de gestion avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2001 de la Fondation STËFTUNG HËLLEF DOHEEM ainsi que du résultat de l'exercice se terminant à cette date. Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 5 avril 2002

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

L. Henzig

Bilan au 31 décembre 2001 (Exprimé en EUR)

ACTIF	Notes	31 décembre 2001	31 décembre 2000
A. Capital souscrit non versé		-	-
B. Frais d'établissement		-	-
C. Actif immobilisé		2.036.058,68	1.539.243,28
I. Immobilisations incorporelles	2.1,3	195.195,82	130.065,89
1. Frais de recherche et de développement		-	-
2. Concessions, brevets, licences, marques		195.195,82	130.065,89
II. Immobilisations corporelles	2.1,4	1.840.862,86	1.409.177,39
1. Terrains et constructions		734.135,21	757.057,68

2. Installations techniques et machines		11.417,18	8.459,04
3. Autres installations, outillage et machines		1.095.310,47	643.660,67
4. Immobilisations corporelles en cours		-	-
5. Avances et acomptes		-	-
III. Immobilisations financières		-	-
1. Parts dans des entreprises liées		-	-
2. Créances sur des entreprises liées.		-	-
3. Participations.		-	-
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation.		-	-
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations		-	-
6. Autres prêts		-	-
7. Actions propres		-	-
D. Actif circulant		28.243.590,96	17.109.781,28
I. Stocks.		-	-
1. Matières premières et autres approvisionnements		-	-
2. Produits en cours de fabrication		-	-
3. Produits finis et marchandises		-	-
4. Avances et acomptes versés.		-	-
II. Créances	2,2	24.522.408,43	16.473.991,11
1. Créances résultant de l'exploitation	5	24.116.873,79	16.390.574,84
2. Créances sur les entreprises liées		-	-
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation		-	-
4. Autres créances		405.534,64	83.416,27
III. Valeurs mobilières		-	-
1. Parts dans des entreprises liées		-	-
2. Actions propres		-	-
3. Autres valeurs mobilières.		-	-
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse.		3.721.182,53	635.790,17
E. Comptes de régularisation	14	338.895,29	110.741,13
Total ACTIF:		30.618.544,93	18.759.765,69

Les notes annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

Bilan au 31 décembre 2001 (Exprimé en EUR)

PASSIF	Notes	31 décembre 2001	31 décembre 2000
A. Capitaux propres		2.635.408,69	2.075.466,34
I. Capital		49.578,70	49.578,70
II. Primes d'émission		-	-
III. Réserve de réévaluation		-	-
IV. Réserves		2.324.999,87	1.928.370,22
1. Réserve légale		-	-
2. Réserve pour actions propres		-	-
3. Réserves statutaires		-	-
4. Autres réserves	7	2.324.999,87	1.928.370,22
V. Résultats reportés	6	10.688,28	58,75
VI. Subventions d'investissement	2,4,8	250.141,84	97.458,67
B. Provisions pour risques et charges		170.650,94	87.334,55
1. Provisions pour pensions et obligations similaires		-	-
2. Provisions pour impôts		-	-
3. Autres provisions	9	170.650,94	87.334,55
C. Dettes	2,3	27.687.139,73	16.189.705,63
1. Emprunts obligataires		-	-
2. Dettes envers des établissements de crédit		17.748,53	752.623,36
3. Acomptes reçus sur commandes		-	-
4. Dettes résultant d'exploitation		1.672.118,70	2.439.342,19
5. Dettes représentées par des effets de commerce		-	-
6. Dettes envers des entreprises liées		-	-
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation		-	-

8. Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	10	25.997.272,50	12.997.740,08
D. Comptes de régularisation	14	1.007,69	-
E. Bénéfice de l'exercice	2.7	124.337,88	407.259,17
Total PASSIF:		30.618.544,93	18.759.765,69

Les notes annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 (Exprimé en EUR)

	Notes	31 décembre 2001	31 décembre 2000
A. Produits d'exploitation		22.756.932,69	15.899.931,93
Ventes de marchandises		-	-
Ventes de prestations de services		22.236.573,25	15.139.421,35
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation	2.6	298.833,98	83.924,23
Reprises sur amortissements et provisions		113.363,37	569.275,08
Autres produits d'exploitation		108.162,09	107.311,27
A'. Charges d'exploitation		- 23.058.656,15	- 15.919.632,12
Achat de marchandises		-	-
Variation de stocks		-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stocks		-	-
Autres achats et charges externes		- 4.891.569,39	- 3.908.838,54
Impôts, taxes et versements assimilés		- 16.139,53	- 22.799,66
Frais de personnel	11	- 17.526.314,45	- 11.335.020,62
Salaires et traitements		- 15.485.548,13	- 10.003.260,59
Charges sociales		- 1.981.099,51	- 1.318.652,35
Autres frais de personnel		- 59.666,81	- 13.107,68
Dotations aux amortissements et aux provisions		- 624.632,78	- 643.753,00
Sur immobilisations: dotations aux amortissements		- 350.468,07	- 242.058,73
Sur immobilisations: dotations aux provisions		-	-
Sur actif circulant: dotations aux provisions		- 110.950,57	- 321.796,53
Sur risques et charges: dotations aux provisions	9	- 163.214,14	- 79.897,74
Autres charges d'exploitation		-	- 9.220,30
A.-A'. Résultat d'exploitation		- 301.723,46	- 19.700,19
B. Amortissement des subventions d'investissement (Reprise)		-	-
C. Produits financiers		23.838,28	19.324,76
Produits provenant de participation		-	-
Produits provenant d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		23.838,28	19.324,76
Reprises de provisions		-	-
Produits nets sur cession de VMP		-	-
C'. Charges financières		- 83.533,60	- 51.182,28
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		- 83.533,60	- 51.182,28
Charges nettes sur cessions de VMP		-	-
C.-C'. Résultat financier		- 59.695,32	- 31.857,52
Résultat courant avant impôts		- 361.418,78	- 51.557,71
D. Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires		-	-
Résultat courant après impôts		- 361.418,78	- 51.557,71
E. Produits exceptionnels	2.5, 12	755.605,10	625.776,32
E'. Charges exceptionnelles	13	- 269.848,44	- 166.959,44
E.-E'. Résultat exceptionnel		485.756,66	458.816,88
F. Impôts sur le résultat exceptionnel		-	-
Total des produits:		23.536.376,07	16.545.033,01
Total des charges:		- 23.412.038,19	- 16.137.773,84
Résultat de l'exercice		124.337,88	407.259,17

Les notes annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2001

Note 1 - Généralités

La Fondation STÉFTUNG HËLLEF DOHEEM (ci-après «La Fondation») a été créée le 9 septembre 1999 par:

- la Congrégation des Frères de Charité;
- la Congrégation des Soeurs du Tiers-Ordre Régulier de Notre Dame du Mont Carmel;
- les Chanoinesses régulières de Saint Augustin de la Congrégation de Notre Dame;
- la Congrégation des Soeurs de la Doctrine Chrétienne,
- la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde;
- la Congrégation des Soeurs du Pauvre Enfant Jésus;
- la Congrégation des Soeurs Hospitalières de Sainte Elisabeth;
- l'association Aide Familiale-Aide Senior;
- l'association Foyers Seniors.

La Fondation a comme objet la promotion du bien-être psychique, physique et social ainsi que l'autonomie des personnes âgées, dépendantes, malades et / ou handicapées. A cette fin elle promeut, coordonne, assure, gère et organise des services ambulatoires en faveur du maintien à domicile, des établissements stationnaires et semi-stationnaires et des institutions spécialisées apportant des aides, des soins et des activités de conseil et de soutien. Les statuts de la Fondation STÉFTUNG HËLLEF DOHEEM ont été approuvés par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1999.

La Fondation a repris avec effet au 1^{er} janvier 2000 les activités des associations suivantes:

Le patrimoine net de HËLLEF DOHEEM KRANKEFLEG A.s.b.l., créé en 1980 par les congrégations religieuses qui dispensaient depuis le 19^{ème} siècle des aides et des soins à travers le pays principalement dans le cadre de l'assurance maladie, a été transférée entièrement à la Fondation dans le cadre de sa liquidation;

les associations FOYERS SENIORS, A.s.b.l. et AIDE FAMILIALE - AIDE SENIOR, A.s.b.l. actives dans le domaine des prestations de soins à domicile dans le cadre de l'assurance dépendance, ont cédé une partie de leurs activités à la Fondation.

La Fondation STÉFTUNG HËLLEF DOHEEM a conclu des contrats de sous-traitants avec d'autres prestataires intervenant dans le cadre de l'assurance maladie et/ou dans le cadre de l'assurance dépendance. C'est la Fondation qui facture à l'Union des Caisses de Maladie. Conformément aux termes du contrat elle leur reverse leur dû.

Note 2 - Résumé des principales politiques comptables

Suite au contrat signé entre la Fondation et l'organisme gestionnaire de l'assurance dépendance, la Fondation est tenue de respecter les principales politiques comptables suivantes:

2.1 Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Le prix d'acquisition des actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminué des corrections de valeur calculées de manière à amortir la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation estimée.

En cas de dépréciation durable, les éléments immobilisés dont l'utilisation est ou non limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extournées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au prix d'acquisition et sont amorties sur une base linéaire selon leur durée d'utilisation estimée. Les durées d'amortissement sont entre 2 à 4 ans.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au coût d'acquisition. A l'exception du terrain qui n'est pas amorti, les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire selon leur durée de vie estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement entre 3 et 10 ans à l'exception des constructions dont la durée d'amortissement est de 50 ans.

Les immobilisations corporelles de faible valeur sont intégralement prises en charge lors de l'acquisition.

2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées sur décision du Conseil d'Administration, afin de tenir compte des risques de non-recouvrement. Les provisions sont déduites des postes d'actif concernés.

Les prestations des sous-traitants relatives à des clients en régime transitoire n'ont pas été comptabilisées. Ces prestations ne seront enregistrées et facturées à l'Union des Caisses de Maladies par la STÉFTUNG HËLLEF DOHEEM que si les clients obtiennent une décision positive.

2.3 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement.

2.4 Subventions d'investissement

Les subventions destinées au financement d'immobilisations sont amorties au compte de profits et pertes en tenant compte de la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

2.5 Dons d'exploitation

Les dons sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes de la Fondation comme produits exceptionnels.

2.6 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées directement dans le compte de profits et pertes.

2.7 Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes annuels, est systématiquement affecté aux fonds propres.

2.8 Conversion des soldes en devises

Les opérations conclues en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la date de transaction. La comptabilité de l'exercice 2001 a été tenue en francs luxembourgeois. A la clôture, la comptabilité a été convertie en euros (EUR). Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en EUR aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Note 3 - Immobilisations incorporelles

L'évolution du compte «Immobilisations incorporelles» est résumée comme suit:

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2001	104.069,96	120.748,17	224.818,13
Acquisitions et transferts	242.618,75	-	242.618,75
Cessions et transferts	-	- 120.748,17	- 120.748,17
Valeur brute au 31 décembre 2001	346.688,71	-	346.688,71
Amortissements au 1 ^{er} janvier 2001	- 94.752,24	-	- 94.752,24
Amortissement de l'année	- 56.740,65	-	- 56.740,65
Reprises	-	-	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2001	- 151.492,89	-	- 151.492,89
Valeur nette au 31 décembre 2001	195.195,82	-	195.195,82
Valeur nette au 31 décembre 2000	9.317,72	120.748,17	130.065,89

Le compte «Immobilisations incorporelles» est constitué de logiciels informatiques.

Note 4 - Immobilisations corporelles

L'évolution du poste «Immobilisations corporelles» est résumée comme suit:

	Constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et machines	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2001	887.439,88	11.911,46	2.017.065,24	2.916.416,58
Acquisitions et transferts	-	6.733,58	731.459,00	738.192,58
Cessions / Désinvestissements	-	-	- 327.496,65	- 327.496,65
Valeur brute au 31 décembre 2001	887.439,88	18.645,04	2.421.027,59	3.327.112,51
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2001	- 130.382,20	- 3.452,41	- 1.373.404,57	- 1.507.239,18
Amortissement de l'année	- 22.922,47	- 3.775,45	- 267.029,52	- 293.727,44
Reprises	-	-	314.716,97	314.716,97
Amortissements cumulés au 31 décembre 2001	- 153.304,67	- 7.227,86	- 1.325.717,12	- 1.486.249,65
Valeur nette au 31 décembre 2001	734.135,21	11.417,18	1.095.310,47	1.840.862,86
Valeur nette au 31 décembre 2000	757.057,68	8.459,04	643.660,67	1.409.177,39

Note 5 - Créances résultant de l'exploitation

Le poste «Créances résultant de l'exploitation» s'analyse comme suit au 31 décembre 2001:

	2001 EUR
Créances Union des Caisses de Maladie/ MiFa 2001	20.831.702,19
Créances clients 2001	675.726,64
Autres créances clients (Téléalarme, Foyers)	48.916,08
Créances Union des Caisses de Maladie/ MiFa 2000	2.274.928,97
Créances clients 2000 ouvertes au 31 décembre 2001	353.583,99
Créances 1999 ouvertes au 31 décembre 2001	364.763,03
Provision pour créances douteuses	- 432.747,11
Solde net au 31 décembre 2001	24.116.873,79
Solde net au 31 décembre 2000	16.390.574,84

Note 6 - Résultats reportés

Le compte «Résultats reportés» a évolué comme suit:

	2001 EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	58,75

Résultat de l'exercice précédent	407.259,17
Affectation aux autres réserves	- 396.629,64
Résultats reportés à la fin de l'exercice	10.688,28

Note 7 - Autres réserves

Les autres réserves sont constituées à concurrence de EUR 556.430,29 des dons d'exploitation qui ont été enregistrés dans le passé par l'Association HËLLEF DOHEEM KRANKEFLEG et qui ont été apportés à la Fondation. Le solde restant de EUR 1.768.569,58 représente la contrepartie de l'apport des actifs nets à la Fondation pour un montant de EUR 1.371.939,94 et les résultats reportés incorporés dans les réserves pour un total de EUR 396.629,64.

Note 8 - Subventions d'investissement

L'évolution du poste «Subventions d'investissement» est résumée comme suit:

	Subventions 2001 EUR
Montant total reçu à l'ouverture de l'exercice	493.732,63
Dont: Subventions	493.732,63
Intérêts	-
Apport	268.758,57
Dont: Subventions sur grands projets d'investissement	268.758,57
Intérêts	-
Montant total reçu à la clôture de l'exercice	762.491,20
Dont: Subventions	762.491,20
Intérêts	-
Corrections de valeur	- 512.349,36
Ouverture de l'exercice	- 396.273,96
Apportées	-
Courantes	- 72.097,97
Exceptionnelles	- 43.977,43
Valeur nette au 31 décembre 2001	250.041,84
Valeur nette au 31 décembre 2000	97.458,67

Note 9 - Autres provisions

Le poste «Autres provisions» est composé de provisions pour litiges pour un montant de EUR 42.265,85, d'une provision pour la rétroactivité des salariés ne travaillant plus au 1^{er} janvier 2002 à la Fondation STËFTUNG HËLLEF DOHEEM suite au nouvel accord de la Convention Collective de Travail du Secteur d'Aide et de Soins et du Secteur Social pour un montant de EUR 39.085,27 et d'une provision pour heures supplémentaires pour un montant de EUR 81.863,02 ainsi que d'une autre provision pour EUR 7.436,80.

Note 10 - Autres dettes

Le poste «Autres dettes» s'analyse comme suit:

	2001 EUR	2000 EUR
Acomptes reçus UCM/MiFa	24.100.468,79	12.254.162,13
Sécurité sociale et dettes envers l'Etat	1.225.771,41	443.949,14
Dettes envers le personnel	633.241,28	91.562,94
Dépôts et cautionnements	665,22	665,22
Autres	37.125,80	207.400,65
Total:	25.997.272,50	12.997.740,08

Note 11 - Personnel

La Fondation employait à la fin de l'exercice 674 personnes dont 314 ouvriers et 360 employés.

Note 12 - Produits exceptionnels

Le poste «Produits exceptionnels» se décompose comme suit:

	2001 EUR
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	108.057,21
Dons, Libéralités reçus	348.859,32
Autres produits exceptionnels	298.688,57
Total:	755.605,10

Les autres produits exceptionnels comprennent entre autres des revenus liés à des prestations sur année précédente pour un montant de EUR 115.304,03 et des plus-values réalisées sur vente d'immobilisations pour un montant de EUR 63.807,79.

Note 13 - Charges exceptionnelles

Dans le compte «Charges exceptionnelles», la Fondation a enregistré principalement des charges liées à l'exercice 2000 constatées durant l'exercice 2001 ainsi que des pertes sur créances clients.

Note 14 - Comptes de régularisation

Dans les comptes de régularisation actifs sont enregistrées des charges à cheval sur deux années ainsi que des charges réparties sur plusieurs années. Dans les comptes de régularisation passifs sont enregistrées des loyers perçus d'avance.

Note 15 - Jetons de présence

Pendant l'exercice 2001, la Fondation n'a pas alloué aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence.

Note 16 - Engagements financiers hors bilan

Les engagements non encore échus se chiffrent à EUR 1.697.236,46. Ils sont relatifs à des contrats leasing de 247 voitures.

Note 17 - Autres engagements

Les autres engagements sont liés à la gestion des caisses de pourboires des membres du personnel. La politique de la Fondation STÉFTUNG HËLLEF DOHEEM est de ne pas autoriser le paiement des pourboires à son personnel. Les pourboires reçus sont mis en commun dans des caisses de pourboires destinées au personnel de la Fondation. La Fondation effectue la garde et la gestion. Les montants à la fin de l'année s'élèvent à EUR 10.894,33.

Note 18 - Conversion du capital en EUR

Les comptes ont été présentés en francs luxembourgeois au conseil d'administration qui les a approuvés. Les comptes seront convertis au 31 décembre 2001 en EUR et publiés en EUR.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35586/000/388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PIRA.MIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.783.

Convention de domiciliation

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 31 décembre 2001 entre la Société Anonyme PIRA.MIDA S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 83, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35554/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

COLLINS & AIKMAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.751.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 118 du 25 février 2002.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLLINS & AIKMAN EUROPE S.A.

Signature

(35566/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

COLLINS & AIKMAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.751.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 118 du 25 février 2002.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLLINS & AIKMAN EUROPE S.A.

Signature

(35567/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

FISEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.521.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 avril 2002

Résolution

L'assemblée décide de ratifier les cooptations de Monsieur Patrick Ehrhardt et de Madame Federica Bacci décidées par le conseil en sa réunion du 24 mars 2000 et de Monsieur Jean-Pierre Verlaine en sa réunion du 10 janvier 2001.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

Conseil d'administration:

- MM. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35556/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

RABO ROBECO BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.129.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

(35557/699/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

BONCONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 71.935.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2002

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg 41, avenue de la Gare à L-1475 Luxembourg 5, rue du Saint Esprit.

L'assemblée accepte la démission de M^e René Faltz au poste d'administrateur de la société. Elle lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Steve Lang, employé privé, demeurant à Bertrange.

L'assemblée accepte la démission de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. du poste du commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire: COMPTABILUX, S.à r.l., 5, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35624/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

HASSLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.094.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier envoyé à la société HASSLE HOLDINGS S.A. en date du 13 mai 2002, que le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour extrait conforme

par mandat

G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35558/309/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

DEICHTHAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.142.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 31 août 2001 au siège social que:

1) Le conseil accepte la démission de Mademoiselle Maire Gallagher comme administrateur de la société avec effet au 31 août 2001.

2) Monsieur Manti François est nommé administrateur de la société avec effet au 31 août 2001, suivant Article 51 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915.

Monsieur Manti François terminera le mandat de Mademoiselle Maire Gallagher.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35559/309/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LUXEMBOURG INSTITUTE FOR FINANCIAL TECHNOLOGIES, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 16, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 80.450.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

(35602/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LUXEMBOURG INSTITUTE FOR FINANCIAL TECHNOLOGIES, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 16, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 80.450.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 2002

- La démission de la société PARFININDUS, S.à r.l., est acceptée.

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., dont le siège social est sis 32, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.

Strassen, le 15 mars 2002.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35608/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

52300

PARIFI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.367.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier envoyé à la société PARIFI S.A. en date du 13 mai 2002 que le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour extrait conforme

Par mandat

M^e G. Ludoviss

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35560/309/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LUXFIER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.358.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier envoyé à la société LUXFIER S.A. en date du 13 mai 2002 que le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour extrait conforme

Par mandat

M^e G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35561/309/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

SEVILLA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.473.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier envoyé à la société SEVILLA PROPERTIES S.A. en date du 13 mai 2002 que le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour extrait conforme

Par mandat

M^e G. Ludoviss

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35562/309/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

RBC CAPITAL MARKETS ARBITRAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 84.699.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 mai 2002:

- que la démission de Monsieur Charles Winograd de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat

- Monsieur Philip Wisener, Président directeur général, demeurant à New-York (USA) a été nommé en tant que nouvel administrateur.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 13, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35565/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

GOUDERIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 73.735.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Signature.

(35568/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

EUROPEAN MEDICAL VENTURES FUND, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.161.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(35569/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

EUROPEAN VENTURES INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.160.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

N. Uhl

(35570/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

DEWAAY GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.318.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

N. Uhl

(35571/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

AROLEX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
H. R. Luxemburg B 21.772.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen/ausserordentlichen Generalversammlung vom 23. April 2002 hervor, dass:

1. Die Kündigung des technischen Geschäftsführers Herrn Franc Dreu angenommen wird und ihm Entlastung bis zum heutigen Tag erteilt wird.

2. Die Generalversammlung die Ernennung von Herrn Alexander Dreu, Jurist, wohnhaft in L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean zum technischen Geschäftsführer mit Wirkung vom 23. April 2002 beschliesst.

Für beglaubigten Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2002, vol. 567, fol. 100, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35590/549/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

SOTRECA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.396.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

N. Uhl

(35572/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PATRIMOINE FUND SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.852.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

N. Uhl

(35573/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PAN-HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 7.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 30 avril 2002, et enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 2002

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs des opérations qui ont été effectuées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2001.

L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre des mandats d'administrateur de 14 à 15 et appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur David Straker-Smith.

L'assemblée générale réélit administrateurs Sir Brian Corby, Monsieur Hugh Jon Foulds, Monsieur Georges Muller, Prof. Dieter Spethmann, Monsieur Derek Strauss et Monsieur Ernest Weill.

Ces mandats prendront fin à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'assemblée générale réélit KPMG AUDIT S.C. comme réviseur d'entreprises. Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

PAN-HOLDING, Société Anonyme

Signature / Signature

Secrétaire Général / Président du Comité de Direction

(35619/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PAN-HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 7.023.

Sous conseil d'administration:

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2002 a décidé d'augmenter le nombre des mandats d'Administrateur de 14 à 15 et a appelé aux fonctions d'Administrateur M. David Straker-Smith, Londres, Administrateur-Délégué, Cross-Border CAPITAL Ltd. Lemandat ainsi conféré prendra fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

PAN-HOLDING, Société Anonyme

Signature / Signature

Secrétaire général / Président du comité de direction

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 10.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35620/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PARTNER INVESTMENT FUND CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.905.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(35574/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

J.P. MORGAN FRENCH FRANC LIQUID FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.806.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(35575/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

OAK INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.746.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(35576/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

VETINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.738.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(35577/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

FRANIS TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4118 Esch-sur-Alzette, 2, rue Ed. Fellens.
R. C. Luxembourg B 76.479.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 avril 2002

L'assemblée accepte la démission du gérant technique et du gérant administratif de la société. Est nommé nouvelle gérante: Madame Hélène Bousseau-Tessier, demeurant 2, rue Ed. Fellens, L-4118 Esch-sur-Alzette. Madame Bousseau-Tessier peut valablement engager la société pour toute transaction avec sa signature individuelle.

Luxembourg, le 22 avril 2002.

FRANIS TRANSPORTS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 13, case 11.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35596/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

VETINVEST CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.615.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(35578/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

FINANPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 75.029.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2002

Les actionnaires de la société FINANPART S.A. réunis en assemblée générale le 28 mars 2002 au siège de la société, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

1.- Démission d'un administrateur:

La démission de Monsieur Jean-Louis Tiberi, gérant de la société demeurant 20, rue du Chemin Couvert, F-57100 Thionville (France), de son poste d'administrateur est acceptée à l'unanimité.

Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur.

2. Nomination d'un administrateur:

Monsieur Anouar Brahimi El-Mili, conseiller économique demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur-délégué pour une durée de six ans.

3.- Changement du siège social:

Le siège social de la société est transféré du 7-11, route d'Esch, Luxembourg au 133, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 9.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35579/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PIWO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 72.685.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

(35582/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

INTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 32.903.

Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour la société INTO INTERNATIONAL S.A.

L'agent domiciliataire

NORDEA BANK S.A.

Signature

(35592/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

TEKMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 65.667.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

(35584/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

CROWNLUX CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.424.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 19, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

(35585/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

SERVICES TOURISTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.949.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(35588/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

MONDIAL AFFAIRS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.784.

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 13 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme administrateur-délégué, de TYN-DALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

MONDIAL AFFAIRS S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 12.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35580/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

MONDIAL AFFAIRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.784.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 décembre 2001 à Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 2), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la désignation de MONDIAL AFFAIRS HOLDING S.A.»

4. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

MONDIAL AFFAIRS S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 12.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35581/760/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

MONDIAL AFFAIRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.784.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

(35583/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE L'ACIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 68.694.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 14 mai 2002 que suite à la démission de l'administrateur Mademoiselle Martine Gillardin, Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Commission Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Gillardin, démissionnaire.

L'élection définitive de Monsieur Huby et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant sera votée par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 10.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35589/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

FRANIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 67.596.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

tenu de manière extraordinaire le 23 avril 2002 à 13.00 heures au siège social de la société

Suite à la démission de Monsieur Jérôme Tessier comme administrateur-délégué avec effet au 23 avril 2002, l'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge à l'administrateur-délégué démissionnant et comme nouveau administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Madame Marie-Françoise Morinière, commerçante, demeurant 8, rue du Drillais, F-85130 La Gaubretière.

Monsieur Jérôme Tessier reste membre du conseil d'administration en tant que simple administrateur.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

FRANIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 13, case 11.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35597/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LUXCORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Haneboesch.
R. C. Luxembourg B 53.256.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 323, fol. 95, case 5/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signatures

Gérants

(35591/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

FG-FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 32.285.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour la société FG-FINANCE S.A.H.

L'agent domiciliataire

NORDEA BANK S.A.

Signature

(35593/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PHARE, PHARMACEUTICAL ENTERPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.294.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 14 avril 2000

- Les actionnaires souhaitent s'accorder un délai supplémentaire quant à l'approbation des comptes suite aux changements intervenus dans l'actionnariat. Pour ce faire, l'assemblée décide de reporter l'acceptation des comptes à une date ultérieure.

- L'assemblée se réunira à nouveau le 13 juin 2000 à 11.00 heures au siège social de la société.

Strassen, le 14 avril 2000.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35605/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PHARE, PHARMACEUTICAL ENTERPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.294.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 13 juin 2000

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

2. Les bilans, comptes et pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1999 sont approuvés.

3. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Les activités de la société sont poursuivies malgré la perte reportée dépassant la moitié du capital social.

Strassen, le 13 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35606/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

NORPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 31.241.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour la société NORPA HOLDING S.A.

L'agent domiciliataire

NORDEA BANK S.A.

Signature

(35594/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

S.D.F.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 87.087.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration le 9 avril 2002

Monsieur Ron R.C. Hobbs, administrateur, résidant au 24, Union Street, St-Helier, Jersey JE4 8UJ, a été élu président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour extrait conforme

S.D.F.A. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2002, vol. 566, fol. 75, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35598/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

EPARGNE MBS +, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.843.

Le bilan au 31 décembre 2001 de EPARGNE MBS + a été enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 4, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35647/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

EPARGNE MBS +, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.843.

Faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2002, sont nommés administrateurs:

Gérard Barbot;

Gilles Guerin;

Sherry Umberfield;

Massoud Heidari;

Jean-Marc Villon.

Est nommée commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35648/051/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

INVESCO EUROPEAN CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 86.409.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 mai 2002

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris connaissance et a accepté la démission de SPV MANAGEMENT LIMITED de son poste d'administrateur avec effet au 8 mai 2002 et a nommé en remplacement Madame Nicola Claire Bennett, résidant à Oak Walk, St-Peter JE3 7EF, Jersey, administrateur, avec effet au 8 mai 2002 pour terminer le mandat d'administrateur de SPV MANAGEMENT LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour extrait conforme
INVESCO EUROPEAN CDO I S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 14, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35599/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PARFININDUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 56.469.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

(35603/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PARFININDUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital de EUR 125.000,-.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 56.469.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des associés du 2 avril 2002

Après délibération l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels au 31 décembre 2001 sont approuvés et le bénéfice est reporté.
2. Les rapports du conseil de gérance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2001 sont approuvés.
3. Pleine et entière décharge est donnée, sans restrictions, au Gérant et au Commissaire aux Comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001.
4. La démission de Monsieur Marc Boland est acceptée.

5. Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant 16, Cité Lédenbiert à L-5341 Moutfort, est nommé Gérant unique de la société.

6. H.R.T. REVISION, S.à r.l., dont le siège social est sis 32, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg, est appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour une période de six ans.

A l'issue de l'assemblée des associés du 2 avril 2002, les associés sont:

Monsieur Marc Boland	2.003 parts sociales;
Monsieur Joeri Steeman	2.002 parts sociales
CAPITAL @ WORK INT'L S.A.	495 parts sociales;
Monsieur Karl Louarn	405 parts sociales;
Monsieur Rudi Lemeer	60 parts sociales;
Monsieur Luc Leroi	35 parts sociales;

Le capital de la société est représenté par 5.000 parts sociales.

Strassen, le 11 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

J. Steeman
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35607/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

EURO-2000 PROJECT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.147.

—
Les statuts coordonnés au 7 mai 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2002.

(35600/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

FINANCE & MEDIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 41, Cité Millewee.
R. C. Luxembourg B 69.949.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

(35601/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

EURO 2000 PROJECT S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 66.147.

—
Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 31 janvier 2002:

- Messieurs Marc Boland, Rudi Lemeer, et Joeri Steeman, administrateurs,

- Monsieur Karl Louarn, commissaire aux comptes,

de la société:

EURO 2000 PROJECT S.A.

Société Anonyme Holding

n'ayant pas de siège social

RC Luxembourg: B 66.147,

ont démissionné de leur mandat avec effet immédiat.

Fait à Strassen, le 7 mai 2002.

M. Boland / J. Steeman / R. Lemeer / K. Louarn

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Commissaire aux comptes

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35604/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

J.B.S.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 36.112.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2002

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1611 Luxembourg 41, avenue de la Gare à L-1475 Luxembourg 5, rue du Saint Esprit.

L'assemblée accepte la démission de M^e René Faltz au poste d'administrateur de la société. Elle lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée accepte la démission de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES du poste du commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire: BONCONSEIL S.A., 5, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35623/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

KOSMO HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.412.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(35609/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

KOSMO HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.412.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Vittorio Barrile, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano, Suisse, de la société CORPORATE COUNSELORS Ltd, ayant son siège social P.O Box 3175, Road Town, Tortola aux Iles Vierges Britanniques et de la société CORPORATE MANAGEMENT CORP, ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola aux Iles Vierges Britanniques, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 5, case 4.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35610/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

BGM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 86.880.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 10 mai 2002 au siège de la société que:

Première résolution

Conformément à l'article cinq des statuts de la société, les actionnaires choisissent de mettre les actions au porteur. Le conseil d'administration de la société est chargé d'effectuer la mise au porteur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'émettre cinq certificats d'actions au porteur, les quatre premiers représentant chacun sept actions et le dernier représentant trois actions.

Le conseil d'administration est chargé de l'émission de ces certificats.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

Pour réquisition - inscription
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 9.— Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(35631/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

FESTIVAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.
(anc. FESTIVAL PROPERTIES S.A.).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
 R. C. Luxembourg B 81.134.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2002 que:

- Le pouvoir de signature de Monsieur Ioannis Sarantitis a été modifié et qu'il a désormais un pouvoir de signature de catégorie B;
- Monsieur Konstantinos Vranas, demeurant à Athènes, a été nommé administrateur avec un pouvoir de signature de catégorie C.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2002, vol. 568, fol. 1, case 5.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35611/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PANEUROPEAN INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 78.460.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2002 que le siège social a été transféré du 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, au 291 route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2002, vol. 568, fol. 1, case 5.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35612/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

INATOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 50.933.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 avril 2002, que l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée a décidé de constater que le capital social de la société est exprimé en euro à compter du 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social est fixé à EUR 30.986,69 divisé en 1.000 actions sans désignation de valeur nominale, libérées intégralement.

L'assemblée a décidé de modifier l'article trois des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut-être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article six ci-après.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur André Serebriakoff, en tant qu'administrateur de la société, et a décidé de nommer Monsieur Iuri Begalov, directeur, demeurant à 14 Krivokolenny Per, Apt. 16, 101000 Moscou, Russie, en tant qu'administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Rui Fernandes da Costa, en tant qu'administrateur de la société, et a décidé de nommer TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

Pour avis conforme

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 3.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35617/805/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

KARIOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.720.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signatures.

(35613/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

WestLB ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 28.166.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

WestLB ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(35614/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

BANKING SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.120.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

BANKING SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(35615/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.771.

—
Le bilan au 31 décembre 2001 de STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A. a été enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 4, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35642/051/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.771.

—
Faisant suite à une résolution du Conseil d'Administration en date du 15 avril 2002, il est noté que le nouveau siège statutaire et adresse du principal établissement de la société, à compter du 3 juin 2002, est:

49, avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35649/051/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

GGF ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 31.116.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2002.

GGF ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

(35616/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

AEDIFIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 59.418.

Constituée par devant le notaire Maître Frank Baden, en date du 23 mai 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 59.418, en date du 16 juin 1997.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2002 que le sieur Thomas Fairfax-Jones, demeurant à L-8140 Bridel, 76, rue de Luxembourg, est révoqué avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2002, vol. 567, fol. 94, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35618/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

GOLDMAN SACHS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.358.

Le bilan au 30 novembre 2001 de GOLDMAN SACHS FUND MANAGEMENT S.A. a été enregistré à Luxembourg, vol. 567, fol. 81, case 4, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mai 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35645/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

GOLDMAN SACHS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.358.

Faisant suite à l'assemblée générale du 5 avril 2002, sont nommés administrateurs:

David McGeough;

Suzanne Donohoe;

James D. Dilworth;

Stephen Fitzgerald;

Eugène Regan;

Théodore Sotir;

Lord Brian Griffiths of Fforestfach.

Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 81, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35646/051/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

VALMETAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 19.986.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 décembre 1982, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 10 du 13 janvier 1983. Les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en VALMETAL HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 756 du 12 octobre 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2002.

VALMETAL HOLDING, Société Anonyme

Signature

(35621/546/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

VALMETAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 19.986.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2002 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leurs mandats venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2003.

L'assemblée a nommé en qualité d'administrateur, pour un terme d'une année, Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, demeurant à L-8540 Ospern, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2003.

Enfin, l'assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2003.

Pour extrait conforme

VALMETAL HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 4, case 9.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35622/546/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

DELTA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I., rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 81.128.

—
Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 567, fol. 95, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

D. Brand

Administrateur-délégué

(35638/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

CONSOLIDATED RESERVES LIMITED.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 9.839.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2002

«Il en résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société que le siège soit désormais établi à L-2763 Luxembourg, 9 rue Sainte Zithe.

Signature

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35657/028/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

MORGAN K.I.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 54.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2002

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg 41, avenue de la Gare à L-1475 Luxembourg 5, rue du Saint Esprit.

L'assemblée accepte la démission de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. du poste du commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire: BONCONSEIL S.A., 5, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35625/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

CDC GLOBAL ASSET ALLOCATION SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.886.

Le bilan au 31 décembre 2001 de CDC GLOBAL ASSET ALLOCATIONS SERIES a été enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 4, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35640/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

CDC GLOBAL ASSET ALLOCATION SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.886.

Faisant suite à l'assemblée générale du 7 mai 2002, sont nommés administrateurs:

Gérard Barbot,

Gilles Guerin,

Richard de Sanctis,

Richard Smith.

Est nommée commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35641/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

GWENAEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 50.822.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GWENAEL S.A.

Signatures

(35666/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

MPF TWO LIMITED.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.124.

Le bilan au 31 décembre 2001 de MPF TWO LIMITED a été enregistré à Luxembourg, en mai 2002, vol. 567, fol. 81, case 4, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35643/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

MPF TWO LIMITED.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.124.

Faisant suite à l'Assemblée Générale du 30 avril 2002, sont nommés administrateurs:

John Carifa;

Pit Reckinger;

James Posch.

Est nommée commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 81, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35644/051/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LYSIAS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 77.102.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LYSIAS FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(35661/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LYSIAS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 77.102.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 juin 2001

Quatrième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 2000 et du bilan au 31 décembre 2000, desquels il résulte que les pertes sont supérieures à plus de la moitié du capital, l'assemblée décide du maintien de l'activité sociale de la société et reporte sa décision à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LYSIAS FINANCE S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 14, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35663/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

SATCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.624.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 mai 2002 que:

- Monsieur Patrick Aflalo a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.
- Monsieur Jean-Pierre de Bock a été coopté au poste d'administrateur en remplacement de M. Patrick Aflalo, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 18, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35669/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

SATCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.624.

—
EXTRAIT

Par leur lettre du 13 mai 2001, Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société SATCOLUX S.A.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 18, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35670/677/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

SATCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.624.

—
EXTRAIT

La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg démissionne avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société SATCOLUX S.A.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 18, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35671/677/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

SATCOLUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.624.

—
EXTRAIT

La société COFIDOM-GESTMAN, S.à r.l., 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège social de la société SATCOLUX S.A.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 18, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35672/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PROST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 74.985.

—
Rapport du commissaire

En exécution du mandat qui nous a été confié par l'assemblée générale des actionnaires, nous avons contrôlé les livres et pièces comptables de la société PROST S.A. pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Nous avons effectué notre mission de surveillance sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915 et de l'article 9 de vos statuts qui n'imposent pas aux commissaires de donner une attestation sur les états financiers. Dès lors notre contrôle ne constitue pas une révision au sens de la loi du 28 juin 1984.

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2001 clôturent avec un total de bilan de EUR 32.197,56 et une perte de EUR 2.863,19.

Nos contrôles nous ont permis de constater que la comptabilité a été tenue de façon correcte et que les chiffres des états financiers sont en concordance avec les livres et les pièces comptables qui nous ont été soumis.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à Responsabilité Limitée

Commissaire aux comptes

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 9.— Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(35626/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PROST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 74.985.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 mai 2002 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires approuve à l'unanimité le bilan et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires approuve à l'unanimité le rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

L'assemblée générale décide de donner aux administrateurs de la société décharge pleine et entière pour l'exercice sortant.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires approuve à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001 qui lui a été présenté.

L'Assemblée Générale décide de donner au Commissaire aux comptes décharge pleine et entière pour l'exercice 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de l'affectation des résultats à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

Pour réquisition - Inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 9.— Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(35632/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

ASTERISQUE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.184.

Statuts coordonnés en date du 14 mai 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

(35703/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2002.

JOURDAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.708.

—
Rapport du commissaire

En exécution du mandat qui lui a été confié par l'assemblée générale des actionnaires, Roland Bingen a contrôlé les livres et pièces comptables de la société JOURDAN INVESTMENT S.A. pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Nous avons effectué notre mission de surveillance sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915. Dès lors son contrôle ne constitue pas une révision au sens de la loi du 28 juin 1984.

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2001 clôturent avec un total de bilan de EUR 150.225,94 et une perte de EUR 10.606,65.

Son contrôle lui a permis de constater que la comptabilité pour l'exercice 2001 a été tenue de façon correcte et que les chiffres des états financiers sont en concordance avec les livres et les pièces comptables qui lui ont été soumis.

Mondercange, le 11 mars 2002.

R. Bingen

Commissaire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2002, vol. 567, fol. 96, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(35627/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

NEXXUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.376.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

(35667/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

NEXXUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.376.

—
Changement de siège social

En vertu des pouvoirs conférés par les statuts de la société article 9, et en application de la loi du 31 mai 1999 publiée au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juin 1999, les soussignés Irène Langer et Edgard Stainier administrateurs décident de transférer, à partir du 1^{er} janvier 2001, le siège social de la société au 24, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 14 décembre 2000.

I. Langer / E. Stainier

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 16, case 1. — Reçu euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35668/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.
